

Quelles chances d'être retenu pour un stage longue durée ?

Par **Visiteur**, le **29/03/2016** à **20:57**

Bonjour,

Je pense de plus en plus à marquer un temps d'arrêt dans mes études, pour une année. N'étant pas sûr d'être pris en M2 l'an prochain, j'espérais pouvoir être pris pour un stage longue durée afin d'acquérir de l'expérience. Cependant, quelles sont mes chances réelles d'intégrer un office notarial, un cabinet d'avocat ou autres ? Bien sûr, je vais postuler en M2, mais j'aimerais plus réaliser un stage.

Merci à vous.

Par **Olivier**, le **29/03/2016** à **22:25**

c'est une très bonne idée. J'ai une collègue qui a réussi à se faire embaucher comme ça d'ailleurs, en venant faire un stage de 6 mois et en se rendant indispensable. Mais c'était à une époque où les stages de longue durée pouvaient ne pas être rémunérés.... Aujourd'hui c'est beaucoup plus difficile.

Dans quelle région êtes vous (ou dans quelle région cherchez vous) et dans quel domaine principalement ?

Par **Visiteur**, le **30/03/2016** à **07:14**

Elle devait vraiment être compétente votre collègue.

Je souhaiterais trouver un stage dans le notariat en région Aquitaine, mais plus précisément aux alentours de Bordeaux.

Par **Visiteur**, le **15/04/2016** à **18:59**

Pourquoi faut-il forcément être inscrit dans une formation pour pouvoir bénéficier de l'année de césure ? Je ne vois pas l'intérêt de faire un autre M1, si je ne suis pas pris en M2, alors que je souhaite avant tout faire un stage de minimum 6 mois.

N'y aurait-il pas un moyen de faire autrement ?

Par **roudoudou777**, le **12/07/2016** à **18:32**

"Pourquoi faut-il forcément être inscrit dans une formation pour pouvoir bénéficier de l'année de césure ?"

Etre inscrit dans une formation n'est pas nécessaire pour effectuer une année de césure.

C'est cependant nécessaire pour faire un stage.

Cette règle a été instaurée avec l'optique de faire face à certains abus des professionnels.

"N'y aurait-il pas un moyen de faire autrement ?"

Oui: le contrat de travail.

Sinon, inscription à l'IEJ (pour les juristes) ou dans un M1 pour les autres filières pour pouvoir obtenir une convention.